Postulat Marie-Thérèse Weber-Gobet Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) et augmentation du nombre de contrats dans la formation professionnelle dans le canton de Fribourg

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 24 juin 2005 (*BGC* p. 812), la députée Marie-Thérèse Weber-Gobet, se référant à des déclarations faites lors du Forum du 15 juin 2005 sur la formation professionnelle et selon lesquelles la part des jeunes fribourgeois (47 %) choisissant la voie professionnelle à l'issue du cycle d'orientation serait inférieure à la moyenne suisse (2/3), prie le Conseil d'Etat d'effectuer une étude indiquant les raisons de cette situation, proposant des mesures pour augmenter la part des jeunes fribourgeois dans la voie de l'apprentissage et exposant enfin quelles seraient les conséquences financières pour le canton si la proportion de ses jeunes choisissant cette voie était égale à la moyenne suisse.

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient d'évoquer la complexité d'élaborer des statistiques sur la répartition des jeunes sortant de la scolarité obligatoire en relation avec leur orientation. La comparabilité des différentes sources est difficilement garantie, du fait de l'hétérogénéité des systèmes éducatifs cantonaux et des différents standards statistiques utilisés par les cantons, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (ci-après: l'OFFT) et celui de l'Office fédéral de la statistique (ci-après: l'OFS).

Une solution à ce problème ne pourra pas être trouvée avant plusieurs années. En juin 2005, le Conseil fédéral s'est certes clairement prononcé en faveur de l'harmonisation des registres cantonaux et communaux des habitants et a décidé que le nouveau numéro d'assurance sociale serait le seul numéro d'identification des personnes commun aux administrations et aux registres, mais l'utilisation de cet identifiant personnel unique, destiné à remplacer le numéro AVS, ne peut pas, faute de temps, être envisagée pour le recensement fédéral de la population de 2010.

L'utilisation d'un tel identifiant, conjugué à la livraison, par tous les cantons, de données individuelles concernant les statistiques de l'éducation, permettrait de suivre le parcours scolaire détaillé et complet des jeunes fribourgeois, à tous les degrés de la scolarité et dans toute la Suisse. Actuellement, un tel suivi n'est pas possible, car le Service de la statistique du canton de Fribourg (ci-après: le SStat) perd de vue les élèves fribourgeois qui vont suivre une formation dans un autre canton.

Le SStat a comparé diverses statistiques pour tenter de vérifier les pourcentages mentionnés par la postulante et est arrivé à la conclusion qu'il n'est pas possible de définir avec exactitude le taux des jeunes fribourgeois choisissant la filière professionnelle.

Il est cependant indéniable que la proportion de jeunes choisissant cette voie est inférieure dans le canton de Fribourg à la moyenne nationale. Historiquement d'ailleurs, le pourcentage de jeunes suivant une école de maturité plutôt qu'une formation professionnelle est plus élevée en Suisse latine qu'en Suisse alémanique. La structure du système scolaire et la différence de culture entre les parties linguistiques en sont sans doute la raison principale. La filière professionnelle est en outre particulièrement sensible aux fluctuations de la

conjoncture: les engagements de nouveaux apprentis sont moins nombreux lorsque la situation économique se dégrade, ce qui entraîne une réorientation d'une partie des jeunes vers une formation transitoire. Enfin, la corrélation du choix de cette filière avec le taux de chômage est très forte.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes effectue depuis de très nombreuses années une enquête intitulée "Choix scolaire et professionnel des élèves libéré-e-s de la scolarité obligatoire". Un questionnaire est remis à tous les élèves du CO au début juin et la question de leur avenir pour l'année suivante leur est posée. Le tableau ci-dessous indique l'évolution des choix durant les six dernières années :

Année	Nombre d'élèves	% total du choix de	% choix garçons	% choix filles
	terminant leur CC	l'apprentissage		
2000	2893	43.0	56.0	29.8
2001	3022	46.1	60.3	32.3
2002	2948	46.2	56.7	35.5
2003	2913	49.0	64.0	33.7
2004	3158	46.9	60.2	32.9
2005	3176	45.5	61.6	29.8

Une nette différence peut être constatée entre les garçons et les filles. Ces dernières se dirigent davantage vers les voies de formation scolaires, d'une part, par goût des études et, d'autre part, car elles ont plus de peine à trouver une place d'apprentissage dans les professions qu'elles choisissent traditionnellement. En ce qui concerne les choix des garçons, la voie de l'apprentissage reste toujours très attractive.

Pour l'année 2005, le nombre d'élèves fribourgeois qui ont commencé des études gymnasiales représente 28,9 % de la cohorte des jeunes du même âge et le taux des bacheliers/bachelières avoisine 26,8 %.

A la fin de leur scolarité obligatoire, les jeunes sont libres de choisir leur parcours, encadrés notamment par leurs représentants légaux et par les conseillers et conseillères en orientation. Ils peuvent préparer leur choix par des stages auprès d'entreprises. Le principe de l'égalité de traitement entre la voie académique et la voie professionnelle est et doit être respecté.

Pour affronter l'importante augmentation de la démographie fribourgeoise et pour favoriser l'apprentissage, le Service de la formation professionnelle (ci-après: le SFP) a cherché à utiliser au mieux les aides fournies par la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr) en vue de créer de nouvelles places d'apprentissage. Les projets suivants notamment sont en cours ou en préparation.

a) Incitation à la création de places d'apprentissage

Lancé en 2004, ce projet permet au SFP d'embaucher des promoteurs/promotrices de places d'apprentissage chargé(e)s d'inciter les entreprises non formatrices à engager des apprentis et d'encadrer les entreprises formatrices, en particulier dans les professions où l'offre de places est plus faible que la demande.

Cette démarche est nécessaire pour permettre aux jeunes de disposer du plus large éventail possible de formations et permet également, du fait de la création de nouvelles places d'apprentissage, de diminuer la pression exercée sur les entreprises formant déjà des apprentis.

Quelque 300 places d'apprentissage ont été crées depuis le printemps 2004; il est certain que les promoteurs/promotrices susmentionné(e)s ont grandement contribué à ce résultat.

Par décision du 28 février 2006, l'OFFT a décidé de continuer à soutenir ce projet jusqu'à la fin de l'année 2007, par l'octroi d'une subvention fédérale de Fr. 278'400.-.

b) Mise en place de réseaux d'entreprises formatrices

Les changements structurels et la spécialisation croissante mettent en danger les places d'apprentissage au sein des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent plus offrir toute la gamme des contenus exigés par les programmes de formation. La création de réseaux d'entreprises formatrices représente une solution idéale à cette situation et est expressément prévue par la LFPr. Le SFP a déjà entrepris des démarches en vue d'encourager la création de tels réseaux et d'en coordonner la mise en place, de manière à limiter les tâches administratives des entreprises intéressées. Son projet bénéficiera d'une subvention fédérale, également octroyée le 28 février 2006, d'un montant de Fr. 496'000.- pour la période 2006-2008.

c) Forum des métiers

La Conférence romande des chefs de service de la formation professionnelle a déposé auprès de l'OFFT un projet "Promotion de la formation professionnelle et continue par les cantons romands: salons 2006 et 2007" destiné, pour lutter contre la baisse des places d'apprentissage, à soutenir des actions (expositions, salons et villages des métiers, journées "portes ouvertes" de centres professionnels ou d'entreprises) propres à favoriser les choix professionnels des jeunes. Le projet a été accepté par l'OFFT, qui a accordé au canton de Fribourg une subvention de Fr. 800'000.- pour la mise sur pied, dès 2007, d'un nouveau concept de "Forum des métiers", appelé à remplacer le "Village des métiers" qui était organisé lors de la Foire de Fribourg. Il s'agira d'une manifestation d'information professionnelle cantonale bilingue, destinée principalement aux jeunes en phase de choix professionnel, ainsi qu'à leurs parents. Une association a été créée pour concrétiser le projet; elle réunit l'Union patronale du canton de Fribourg, la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le SFP.

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a également mis en place différentes mesures destinées à aider les jeunes qui n'avaient pas trouvé une place d'apprentissage. En 2004, l'action "Helpline et coaching" a permis d'établir une permanence spéciale durant les mois de juillet et d'août et une offre "Stage et Job" a été proposée conjointement avec les associations professionnelles dans les métiers ayant des difficultés de recrutement. En 2005, une collaboration a été instaurée avec les médias pour l'aide à la recherche d'une place d'apprentissage et l'ouverture d'une banque de données cantonales pour les jeunes cherchant encore une place d'apprentissage durant l'été. Pour 2006, une demande de soutien va être adressée à la Confédération pour une plate-forme intitulée "Last Minute" qui fonctionnera pendant l'été.

A défaut de statistiques précises, il n'est pas possible de dire quelles seraient pour le canton de Fribourg les incidences financières si le taux de ses ressortissants choisissant la filière professionnelle était égal au taux national. Par ailleurs, les coûts de la formation professionnelle duale et de la formation professionnelle dans des écoles de métiers ne sont pas comparables. Tenter par conséquent de calculer ces incidences financières aboutirait à des résultats complètement aléatoires.

Sur la base de l'exposé qui précède et qui démontre que le canton met tout en œuvre pour que chaque jeune puisse bénéficier, à la fin de sa scolarité obligatoire, de toutes les conditions favorables pour effectuer et concrétiser son choix de formation, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat en considérant que la présente réponse tient lieu de rapport.

Fribourg, le 25 avril 2006